
Les conditions de financement à moyen et long terme des établissements de santé publics (EPS) auprès du secteur bancaire

PRÉAMBULE

L'analyse porte sur l'encours de la dette de moyen et long terme des établissements de santé publics (EPS) auprès du secteur bancaire. L'encours de la dette étudié est donc défini par les comptes suivants :

C/163 Emprunts obligataires

C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine

C/1638 Autres emprunts obligataires

C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit

C/1641 Emprunts en euros

C/1643 Emprunts en devises

C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

La part des emprunts de moyen et long terme auprès des banques représente 94,5% de l'encours global de la dette, se décomposant en 87,9% d'emprunts auprès des établissements de crédit (c.164) et 6,7% d'emprunts obligataires (c.163).

Les emprunts restants sont composés du compte 167 (5,3% de l'encours global de la dette, regroupant notamment les partenariats publics privés) et du compte 168 (0,1%). Une analyse de ces emprunts est présentée en annexe.

INTRODUCTION

Depuis plus de 10 ans, les EPS ont eu recours de manière croissante à l'endettement financier. Cette augmentation de l'emprunt bancaire s'explique essentiellement par la politique de soutien à l'investissement, impulsée par les pouvoirs publics à travers les plans Hôpital 2007 et Hôpital 2012 et visant à moderniser l'offre de soins.

Par ailleurs, au cours des années 2000, le contexte d'emprunts des EPS a été marqué par une diversification des produits financiers proposés par les établissements de crédit, avec notamment le développement d'emprunts dits « structurés » ou « risqués ». L'évolution des taux d'intérêt de ces derniers est soumise à des conditions spécifiques. Ainsi, certains d'entre eux utilisent des paramètres (écarts d'index hors zone Euro, coefficient multiplicateur etc.) pouvant conduire à une évolution du taux payé non proportionnelle à l'évolution du ou des indice(s) financiers sous-jacents.

Le surcoût financier induit par ces différents types d'emprunts structurés peut s'avérer insoutenable pour certains EPS.

Au 1^{er} janvier 2010 la Charte Gissler est entrée en vigueur afin de catégoriser les emprunts selon leur niveau de risque.

Les prêts déjà commercialisés ne répondant pas à ces critères sont qualifiés de prêts « hors Charte » ou emprunts à risque très élevé (6F).

Ces emprunts font l'objet d'un point spécifique dans ce document.

Pour étudier la situation de la dette des EPS auprès du secteur bancaire, trois axes d'analyse sont proposés :

- Le niveau d'endettement bancaire moyen et long terme des EPS,
- Le niveau de risque de ces emprunts selon la charte Gissler,
- La politique d'emprunt en 2014 : nouveaux emprunts souscrits et opérations de refinancement ou de renégociation.

SOMMAIRE

I. STABILISATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE MOYEN ET LONG TERME DES EPS	4
1. Stabilisation de la dette bancaire des EPS évaluée à 27 Md€ en 2014	4
2. Stabilisation des conditions d'endettement entre 2013 et 2014	6
II. REDUCTION DE LA PART DE L'ENCOURS COMPOSEE DE CREDITS STRUCTURES A FORT RISQUE DE DEGRADATION FINANCIERE (6F)	8
1. Présentation de la Charte Gissler	8
2. Diminution du montant des encours structurés (risque faible à risque très élevé 6F)	9
3. Focus sur la diminution du montant des encours hors charte Gissler (6F)	11
III. UNE POLITIQUE AXEE SUR LES EMPRUNTS NON STRUCTURES (1A) EN 2014	13
1. Les nouveaux contrats de prêt souscrits par les EPS	13
2. Sécurisation des emprunts suite aux opérations de refinancement/ renégociation	14
ANNEXES	16

I. STABILISATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE MOYEN ET LONG TERME DES EPS

1. Stabilisation de la dette bancaire des EPS évaluée à 27 Md€ en 2014

Le montant de la dette moyen et long terme (163/164) auprès des banques est évalué à **27 037,5 M€** en 2014.

Encours de la dette bancaire moyen et long terme et son évolution 2013-2014 :

Catégorie d'établissements	Encours de la dette au 31/12/14	Évolution 2013-2014 (%)
CHU	10 857,7	-0,1%
CH	13 764,8	-0,4%
CH>70M	8 414,7	0,3%
20M<CH<70M	3 994,8	-2,5%
CH<20M	1 355,3	0,7%
CH ex-HL	1 018,4	2,5%
CH ex-CHS	1 318,3	1,2%
USLD public	78,4	-17,1%
TOTAL	27 037,6	-0,2%

Données en millions d'euros

NB- Comme pour l'ensemble des paragraphes traitant des évolutions dans ce document, les données 2013 considérées ne sont pas issues de la colonne « année N-1 » de la campagne ODT 2014, mais de la campagne ODT 2013. Les évolutions sont donc calculées à champ d'établissements constant entre les 2 campagnes.

À fin 2014, les emprunts effectués par les **CHU** et les **grands CH** représentent **71,3% de l'encours de la dette**.



Entre 2013 et 2014, l'encours de la dette bancaire se stabilise (-0,2%).

Cette stabilisation concerne notamment les CHU (-0,1%) et les grands CH.

L'encours de la dette diminue dans les CH de taille moyenne (-2,5%) et les USLD (-17,2%).

Néanmoins, il reste en augmentation dans les CH ex-HL (2,5%) et les CH ex-CHS (+1,2%).

En ce qui concerne les types d'emprunts, à fin 2014, l'encours de la dette est constitué à 92,9% d'emprunts auprès des établissements de crédit (c.164) et à 7,1% d'emprunts obligataires (c.163).

Les emprunts auprès des établissements de crédits sont principalement composés d'emprunts en euros (94,0%), les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (c. 1644) pesant 5,9% du total des c.164.

Pour les CHU, les emprunts obligataires (c.163) sont proportionnellement plus nombreux puisqu'ils représentent 17,5% des encours.

Au sein des CHU, 7,7% des emprunts réalisés auprès d'établissements de crédits (c.164) sont assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (c. 1644).

En 2014, le **poids de la dette dans les produits globaux évalué à 37,6%** reste élevé (>30%).

Ratio encours de la dette/ produits globaux et son évolution 2013-2014 :

Catégorie d'établissements	Encours de la dette/ produits globaux 2014	Évolution du ratio moyen (en points)
CHU	38,65%	-1,92
CH	38,82%	-1,71
<i>CH>70M</i>	40,79%	-1,85
<i>20M<CH<70M</i>	37,69%	-1,93
<i>CH<20M</i>	31,92%	-0,63
CH ex-HL	38,76%	-0,24
CH ex-CHS	23,79%	-0,10
USLD	33,38%	-5,03
TOTAL	37,57%	-1,60

L'encours de la dette représente plus du tiers des produits globaux pour l'ensemble des catégories d'établissements en dehors des CH ex-CHS (23,8%). Il atteint notamment 40,8% pour les grands CH et 38,7% pour les CHU.



Le poids de l'encours de la dette dans les produits globaux est en diminution entre 2013 et 2014.

L'**annuité de remboursement en 2014 (capital + charges intérêts)** est de **2 423 M€**¹. Elle est composée de la manière suivante : 1 610,2 M€ de capital (66,4% de l'annuité) et 812,8 M€ d'intérêts (33,6% de l'annuité).



Elle reste stable par rapport à 2014. Elle diminue notamment dans les CHU (-4,1%).

Les principaux indicateurs montrent une stabilisation du niveau d'endettement des établissements. Les caractéristiques globales sont similaires à celles qui avaient été observées en 2013.

¹ L'analyse de l'annuité de remboursement est effectuée sur 85% des encours en 2014.

2. Stabilisation des conditions d'endettement entre 2013 et 2014

En 2014, la **durée résiduelle moyenne**² par contrat est de **17,5 années**.

Durée résiduelle moyenne et son évolution 2013-2014 :

Catégorie d'établissements	Durée résiduelle par contrat (en années)	Évolution durée 2013-2014 (en années)
CHU	16,02	-0,40
CH	18,53	-0,11
<i>CH > 70M</i>	18,68	-0,03
<i>20M < CH < 70M</i>	18,18	-0,39
<i>CH < 20M</i>	18,56	0,15
CH ex-HL	21,41	-0,63
CH ex-CHS	17,33	0,57
USLD public	22,01	-0,21
TOTAL	17,55	-0,21

Cette durée résiduelle varie de 16,0 ans pour les CHU à 21,4 pour les CH ex-HL.

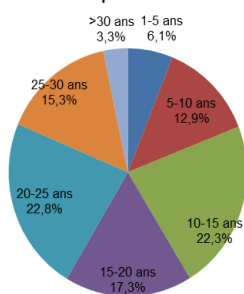


Elle est globalement stable entre 2013 et 2014 (-0.2 années).

Cette stabilisation ou légère diminution concerne l'ensemble des catégories d'établissements en dehors des CH ex-CHS (+0,6 pts).

Répartition des encours par tranche de durée résiduelle :

Répartition des encours par tranche de durée résiduelle en 2014



La tranche de durée résiduelle « 5 à 15 ans » concentre **35,2%** des encours et celle de « 20 à 30 ans » **38,1 %** des encours.

Évolution 2013-2014 de la part des encours par tranche de durée résiduelle :

Tranche de durée résiduelle	Évolution (points)
1 - 5 ans	1,32
5 - 10 ans	-1,81
10 - 15 ans	0,91
15 - 20 ans	0,42
20 - 25 ans	3,34
25 - 30 ans	-4,13
> 30 ans	-0,05



La part des encours de durée résiduelle supérieure à 25 ans est en diminution de **-4,2 points**. Cette diminution s'accompagne d'une augmentation de la part dans les autres tranches de durée résiduelle. En effet, la part des encours de durée résiduelle comprise entre 1 et 25 ans augmente de 4,2 points (3,3 points pour la tranche 20-25 ans).

² L'analyse des durées résiduelles moyennes porte sur 90% des encours en 2014

NB- Les nouveaux contrats signés en 2014, qui sont souvent sur une durée supérieure à 20 ans, n'apparaissent pas encore dans les encours de ces années. L'augmentation des encours sur les contrats longs sera évidente lorsque ces contrats rentreront dans les encours considérés, sur l'exercice suivant celui de leur signature (soit ODT 2015), mettant ainsi une évidence une place plus importante des emprunts longue durée.

Le **taux d'intérêt actuariel moyen**³ à fin 2014 est de **3,52%**.

Taux d'intérêt actuariel moyen et son évolution 2013-2014 :

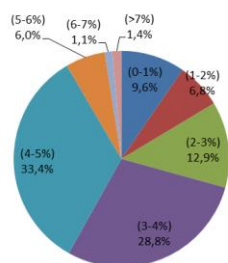
Catégorie d'établissements	Taux d'intérêt actuariel moyen	Évolution du taux d'intérêt actuariel moyen (2013-2014)
CHU	3,42%	0,09
CH	3,61%	0,00
CH>70M	3,60%	-0,02
20M<CH<70M	3,63%	0,02
CH<20M	3,71%	0,04
CH ex-HL	3,50%	0,07
CH ex-CHS	3,54%	-0,11
USLD public	2,91%	-0,01
TOTAL	3,52%	0,02

Le taux d'intérêt actuariel est stable et relativement similaire entre les catégories d'établissements.

Répartition des encours par tranche de taux d'intérêt actuariel :

Évolution 2013-2014 des encours par tranche de taux d'intérêt actuariel moyen :

Répartition des encours par tranche de taux d'intérêt en 2014



62,2% des encours ont un taux d'intérêt compris entre 3 et 5%. Pour 1,4% des encours, le taux d'intérêt est supérieur à 7%.

Tranche de taux d'intérêt	Évolution (points)
0 - 1%	-1,21
1 - 2%	0,73
2 - 3%	1,00
3 - 4%	-1,54
4 - 5%	1,21
5 - 6%	-0,20
6 - 7%	0,08
7 - 8%	-0,11
8 - 9%	-0,08
9 - 10%	0,08
10 - 11%	0,01
11 - 12%	-0,01
> 12%	0,05

³ L'analyse du taux d'intérêt actuariel moyen s'effectue sur 73% de l'encours en 2014. Les emprunts non structurés à risque limité représentent 90% de l'encours non renseigné (85,4% pour les emprunts 1A). La part de l'encours exploitable est similaire à celle de 2013.

II. REDUCTION DE LA PART DE L'ENCOURS COMPOSEE DE CREDITS STRUCTURES A FORT RISQUE DE DEGRADATION FINANCIERE (6F)

1. Présentation de la Charte Gissler

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (la cotation Gissler du niveau de risque des emprunts) est disponible à partir du lien ci-dessous :

http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/091207banques_collectivites-1.pdf

Tableaux des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

La cotation Gissler du niveau de risque d'un emprunt est basée sur deux dimensions : une dimension liée aux **indices sous-jacents** et une dimension liée à la **structure de l'emprunt**.

Ainsi, la Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés selon le croisement de ces deux critères :

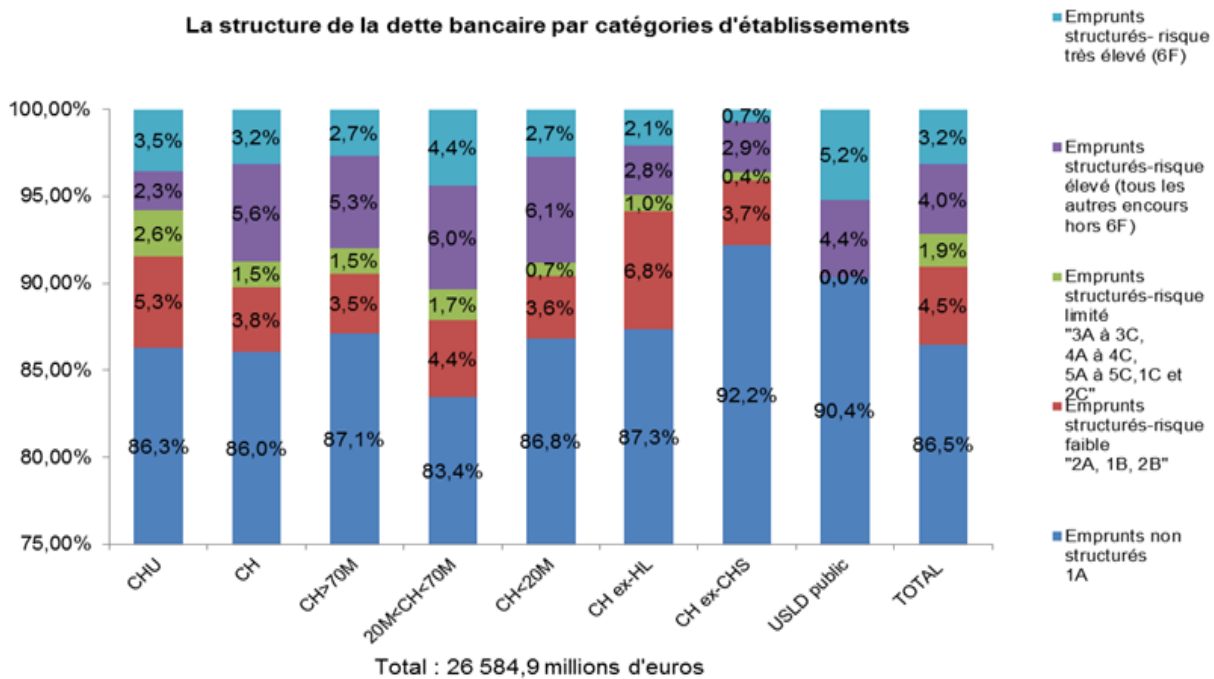
- l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de **1** (risque faible) à **5** (risque élevé) ;
- la structure de la formule de calcul ; classement de **A** (risque faible) à **E** (risque élevé).

Ainsi, par exemple, les taux fixes ou taux variables simples sont inscrits en 1A.

Les produits structurés sont des prêts combinant dans un seul et même contrat un prêt bancaire classique et un ou plusieurs produits dérivés. Les intérêts des produits dérivés sont déterminés selon l'évolution d'un indice sous-jacent non standard (taux de change, différentiel entre un taux long et un taux court, écart de valeur entre deux indices d'inflation,...) ou sont calculés selon des formules complexes. Ces formules pouvant être non linéaires, l'évolution des taux supportés peut être exponentielle par rapport à celle de l'index lui-même (c'est notamment le cas des produits affectés de coefficients multiplicateurs).

2. Diminution du montant des encours structurés (risque faible à risque très élevé 6F)

En 2014, la répartition de l'encours de la dette bancaire des EPS par niveau de risque-structure est la suivante :



Ainsi, les constats suivants peuvent être relevés :

- le montant des **emprunts non structurés** (1A : non risqués) atteint 22 994 M€, soit 86,5% des encours. Pour les CH ex-CHS, cette part atteint 92,2%. Elle est plus faible dans les CH de taille moyenne (83,4%) et dans les CHU (86,3%).
- les **emprunts structurés à risque élevé** (1D à 5D et 1E à 5E) représentent 4,0% de l'encours total soit 1 066,8 M€. Cette proportion est plus élevée dans les CH notamment de petite taille (6,0%).
- le montant des **emprunts structurés à risque très élevé (6F)** est de 844,5 M€, soit 3,2% des encours. Ces emprunts représentent plus de 4% de l'encours dans les CH de taille moyenne.

Les tableaux ci-après illustrent le montant d'encours 2014 et son évolution selon le niveau de risque sur les contrats pour lesquels il a été renseigné.

NB : le choix a été fait de classer les emprunts 3A et 3B en « emprunts structurés risque limité » (ils auraient pu être classés en « emprunts structurés-risque faible »).

Encours de moyen et long terme des EPS selon le niveau de risque et son évolution 2013-2014 :

	Emprunts non structurés (1A)	Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B)	Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C)	Emprunts structurés-risque élevé (autres encours, hors 6F)	Emprunts structurés-risque très élevé (6F)	Total exploitable	Cotation non renseignée
Montant 2014	22 994,0	1 184,6	495,0	1 066,8	844,5	26 585,0	452,6
Évolution (montant)	957,9	-177,2	-228,5	-238,5	-63,2	250,6	-294,0
Évolution (%)	4,4%	-13,3%	-31,8%	-18,6%	-7,1%	1,0%	-50,5%
Distribution 2014	86,49%	4,46%	1,86%	4,01%	3,18%	100,00%	
Évolution (points)	2,86	-0,73	-0,90	-0,96	-0,27	0,00	

Entre 2013 et 2014, l'ensemble des emprunts structurés risqués (faible, limité, élevé et très élevé) est en diminution. Cette évolution est constatée pour l'ensemble des catégories d'établissements.

À titre informatif, l'analyse détaillée suivante présente pour 2014 le montant et la distribution de l'encours par indice/structure.

Distribution et répartition des encours à fin 2014 selon les indices de risque sous-jacent (1-6) et de structure (A-F) :

Structure / Indice	1	2	3	4	5	6	TOTAL exploitable
A	22 994,0	104,4	14,0	0,0	0,0		23 112,5
B	1 065,2	14,9	43,6	113,8	0,6		1 238,2
C	323,0	0,0	0,0	0,0	0,0		323,0
D	40,1	30,5	13,5	38,2	0,2		122,5
E	301,5	59,7	427,5	105,5	50,2		944,3
F						844,5	844,5
TOTAL exploit.	24 723,9	209,5	498,5	257,5	51,0	844,5	26 585,0

Données en millions d'euros

Structure / Indice	1	2	3	4	5	6	TOTAL
A	86,49%	0,39%	0,05%	0,00%	0		86,94%
B	4,01%	0,06%	0,16%	0,43%	0,00%		4,66%
C	1,22%	0	0	0	0		1,22%
D	0,15%	0,11%	0,05%	0,14%	ND		0,46%
E	1,13%	0,22%	1,61%	0,40%	0,19%		3,55%
F						3,18%	3,18%
TOTAL exploit.	93,00%	0,79%	1,88%	0,97%	0,19%	3,18%	100,00%

3. Focus sur la diminution du montant des encours hors charte Gissler (6F)

L'une des caractéristiques des produits structurés tient à la présence de plusieurs périodes de taux successives :

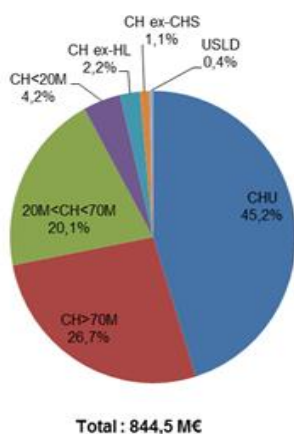
- La première, en général de 2 ou 3 ans, est marquée par un taux d'intérêt fixe bonifié (en dessous du cours du marché, voire nul) ;
- La deuxième période, très longue, est assortie d'un taux qui résulte d'une formule arithmétique contenant un ou plusieurs produits dérivés du contrat assis sur des indices non standards ;
- Une troisième période peut éventuellement exister, de courte durée (1 ou 2 ans), assortie d'un taux fixe égal ou proche du taux de la première période.

Les emprunts « hors charte Gissler » (6F) sont notamment :

- des emprunts libellés en devises, qui exposent la contrepartie à un risque supplémentaire de change ;
- des produits indexés sur le change, mais libellés en euros, car la volatilité des cours de change peut conduire à des taux d'intérêt élevés ;
- des produits cumulatifs, dans lesquelles le taux payé accumule échéance après échéance l'écart entre un index et une barrière.

En 2014, le montant des emprunts 6F est de 844,5 M€, soit 3,2% des encours.
 Au sein des CH de taille moyenne, ils représentent plus de 4% de l'encours.

Répartition de l'encours des emprunts 6F par catégorie d'établissements :



Presque la moitié de ces encours concernent les CHU (45,2%) et un quart est réalisé par les CH de taille importante.

Évolution 2013-2014 de l'encours des emprunts 6F :

Catégorie d'établissements	Emprunts structurés risque très élevé (6F)	Évolution de l'encours des emprunts 6F 2013-2014 (%)
CHU	381,4	-8,8%
CH	431,7	-5,5%
CH > 70M	225,8	-7,0%
20M < CH < 70M	170,0	-1,4%
CH < 20M	35,8	-13,1%
CH ex-HL	18,9	-8,3%
CH ex-CHS	9,1	-5,3%
USLD public	3,4	-4,0%
TOTAL	844,5	-7,1%

Entre 2013 et 2014, le montant des emprunts 6F est en diminution pour l'ensemble des établissements. Cette diminution varie de -13,1% pour les petits CH à -1,4% pour les CH de taille moyenne. Dans les CHU, l'encours lié à ces emprunts baisse de presque 9%.

Un dispositif d'accompagnement des EPS dans la sécurisation de leurs prêts structurés a été mis en place fin 2014. Seuls les contrats de prêt structuré qui sont classés « hors charte Gissler » (6F) sont pris en compte dans l'instruction des demandes d'aide. Le montant d'indemnités de remboursement anticipées (IRA, ou « coût de sortie ») est notamment précisément suivi dans le cadre de la procédure d'instruction des demandes d'aide.

Par instruction interministérielle du 28 juillet 2015, le dispositif a été étendu à de nouveaux EPS rendus très exposés au risque de taux à la suite de la dépréciation de la parité de l'euro par rapport au franc suisse.

Le ratio IRA/encours des contrats présentant un coût de sortie et son évolution 2013-2014 pour les emprunts 6F :

Catégorie d'établissements	Ratio « coût de sortie / encours des contrats présentant un coût de sortie »	Évolution du ratio « coût de sortie / encours » 2013-2014
CHU	105,12%	20,17
CH	161,89%	24,00
<i>CH>70M</i>	153,08%	15,71
<i>20M<CH<70M</i>	167,89%	30,06
<i>CH<20M</i>	197,51%	60,03
CH ex-HL	179,08%	-8,06
CH ex-CHS	ND	ND
USLD public	172,11%	22,67
TOTAL	140,53%	23,76

Le ratio coût de sortie/encours des contrats présentant un coût de sortie est de 140,5%.

 L'augmentation du ratio entre 2013 et 2014 est de de 23,8 points.

III. UNE POLITIQUE AXEE SUR LES EMPRUNTS NON STRUCTURES (1A) EN 2014

1. Les nouveaux contrats de prêt souscrits par les EPS

L'analyse de la politique d'emprunts des EPS auprès du secteur bancaire peut être complétée par le montant des nouveaux contrats de prêts souscrits en 2014.

173 établissements (représentant 44,8% des produits globaux) ont signé au moins un contrat de prêt en 2014, soit un montant de **1 522,6 M€**. En 2013, le montant des nouveaux prêts atteignait **2 401,7 M€**. Le montant des nouveaux contrats de prêt a donc tendance à s'infléchir entre 2013 et 2014.

39,6% de ces nouveaux emprunts (en montant) ont été souscrits par des CHU et environ un tiers par des grands CH.

Les caractéristiques des nouveaux contrats ⁴ sont les suivantes :

- La principale tranche de durée retenue est celle de 20-25 ans (qui cumule 37,9% des montants), suivie de la tranche 15-20 ans (24,2% des montants).
- Presque 7% des nouveaux contrats de prêts signés en 2014 ont une durée résiduelle supérieure à 30 ans.
- Seuls des emprunts non risqués sont souscrits.

Niveau de risque des nouveaux contrats de prêts signés en 2014 :

Montant des contrats de prêt (*)	1A	1B	2A	Non renseigné
TOTAL	1 319,1	2,4	0,3	200,9

⁴ Le montant des contrats de prêts signés exploitables est de 1 308 M€, soit 86% des nouveaux emprunts.

2. Sécurisation des emprunts suite aux opérations de refinancement/renégociation

On appelle **opération de refinancement de la dette**, le remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt, auprès du même ou d'un autre établissement. Il y a « novation » de contrat, l'objectif étant de profiter de meilleures conditions de marché.

Dans une **opération de renégociation**, par différence avec celle de refinancement, il n'y a pas de nouveau contrat mais un avenant au contrat initial pour tenir compte de simples modifications des caractéristiques du prêt.

Évolution 2013-2014 du montant de l'encours entre contrat initial et contrat refinancé⁵ ou renégocié selon le niveau de risque :

	Emprunts non structurés 1A	Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B)	Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C)	Emprunts structurés-risque élevé (autres encours, hors 6F)	Emprunts structurés-risque très élevé (6F)	Total exploitable	Cotation non renseignée	Total
Contrat initial(*)	128,0	46,0	41,4	80,5	90,1	386,0	19,9	405,8
Contrat refinancé/renégocié	348,7	19,6	0,0	0,0	24,3	392,5	18,5	411,0
Évolution (montant)	220,7	-26,5	-41,4	-80,5	-65,8	6,6	-1,4	5,2
Évolution (%)	172,4%	-57,5%	-100,0%	-100,0%	-73,0%	1,7%	-7,0%	1,3%

(*) Les contrats initiaux correspondent l'ensemble des contrats ayant fait l'objet d'un refinancement ou d'une renégociation

Évolution 2013-2014 de la répartition de l'encours entre contrat initial et contrat refinancé ou renégocié selon le niveau de risque :

	Emprunts non structurés (1A)	Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B)	Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C)	Emprunts structurés-risque élevé (autres encours, hors 6F)	Emprunts structurés-risque très élevé (6F)	Total
Contrat initial(*)	33,17%	11,92%	10,72%	20,85%	23,34%	100,00%
Contrat refinancé/renégocié	88,83%	4,98%	0,00%	0,00%	6,19%	100,00%
Évolution (points)	55,7	-6,9	-10,7	-20,8	-17,2	0,0

(*) Les contrats initiaux correspondent l'ensemble des contrats ayant fait l'objet d'un refinancement ou d'une renégociation

Le montant des emprunts non structurés (1A) évolue de 220,7 M€. Parallèlement, le montant des autres emprunts structurés diminue de -214,2M€ (-65,8M€ pour les 6F).

Presque 90% des encours des emprunts refinancés sont non structurés (1A).

⁵ L'encours de la dette pour le contrat initial et le contrat refinancé est à la date de refinancement. Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus du contrat initial et refinancé peuvent donc être différents.

Conclusion :

Après avoir augmenté de 3,7% entre 2012 et 2013, l'encours de la dette s'est stabilisé en 2014 (évolution de -0,16% entre 2013 et 2014).

Les caractéristiques de l'encours sont similaires à celles qui avaient été observées en 2013.

La diminution des emprunts structurés à risque très élevé (6F) tend à s'accélérer puisque leur montant décroît de -7,1% entre 2013 et 2014, contre -5,0% entre 2012 et 2013.

L'analyse quantitative et qualitative de l'endettement montre donc une tendance à l'amélioration.

Pour mémoire, la fin d'année 2014 a été marquée par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des EPS les plus exposés au risque des emprunts structurés, décidée en Conseil des ministres du 23 avril 2014. Il est entré en vigueur par instruction interministérielle du 22 décembre 2014.

Ce dispositif est doté d'une enveloppe d'aide de 100 M€ et a été réservé aux établissements les plus exposés au risque de taux à cette date, à savoir les EPS dont le total des produits est inférieur à 100 M€ et ayant souscrit au moins un contrat classé hors charte Gissler (6F).

La forte dépréciation de l'euro par rapport au franc suisse consécutive à la décision prise par la banque nationale suisse le 15 janvier 2015 d'abandonner le « cours plancher » a fortement dégradé les conditions des emprunts indexés sur la parité entre l'euro et le franc suisse.

L'instruction ministérielle du 28 juillet 2015 a donc apporté certaines évolutions. Ainsi, la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a décidé le 24 février 2015 de porter les capacités d'intervention du dispositif à 400 M€ sur 10 ans. Les ressources supplémentaires, à savoir 300 M€, seront intégralement apportées par une contribution des banques.

En conséquence, certaines modalités du dispositif prévues par instruction du 22 décembre 2014 sont adaptées comme suit : d'une part, le taux de prise en charge par le dispositif des coûts de sortie des prêts hors charte souscrits est relevé pour les établissements éligibles au titre de l'instruction du 22 décembre 2014 ; d'autre part, le dispositif est étendu à de nouveaux EPS rendus très exposés au risque de taux à la suite de la dépréciation de la parité de l'euro par rapport au franc suisse.

ANNEXES

Annexe 1 : Méthodologie

Annexe 2 : Montant de l'encours global de la dette

Annexe 3 : Glossaire

Annexe 1 : Méthodologie

Les tableaux ci-dessous permettent d'apporter des précisions sur les champs d'établissements annoncés (exercice 2014 et évolution 2013-2014)

Exercice 2014 :

Catégorie d'établissements	Nombre d'étab. concernés par ODT 2014	Nombre d'étab. répondants ODT 2014	Nombre d'étab. étudiés	Ratio étudiés / concernés (% dans le nombre total d'établissements)	Part des établissements étudiés en masse (% dans le total des produits globaux)
CHU	32	32	32	100,00%	100,00%
CH	524	486	471	89,89%	92,48%
<i>CH>70M</i>	125	117	117	93,60%	90,53%
<i>20M<CH<70M</i>	169	162	160	94,67%	95,31%
<i>CH<20M</i>	230	207	194	84,35%	95,49%
CH ex-HL	242	224	213	88,02%	90,94%
CH ex-CHS	85	82	80	94,12%	95,47%
USLD	22	15	13	59,09%	71,26%
TOTAL	905	840	809	89,39%	95,37%

Évolution 2013-2014 :

Catégorie d'établissements	Nombre d'étab. répondants à champ constant ODT 2013-2014	Ratio étudiés / concernés (% dans le nombre total d'établissements)	Part des établissements étudiés en masse (% dans le total des produits globaux)
CHU	32	100,00%	100,00%
CH	451	86,07%	90,21%
<i>CH>70M</i>	115	92,00%	89,45%
<i>20M<CH<70M</i>	152	89,94%	91,10%
<i>CH<20M</i>	184	80,00%	91,92%
CH ex-HL	193	79,75%	84,59%
CH ex-CHS	79	92,94%	93,78%
USLD	10	45,45%	54,43%
TOTAL	765	84,53%	93,78%

Annexe 2 : Montant de l'encours global de la dette

L'encours global de la dette comprend la dette moyen et long terme des EPS auprès du secteur bancaire (comptes 163 et 164) ainsi que les autres dettes, soit les emprunts auprès du secteur non bancaire (comptes 167 et 168).

L'encours global de la dette est en légère augmentation entre 2013 et 2014 (+1,7%). Cette augmentation est principalement imputable à l'évolution des emprunts souscrits auprès du secteur non bancaire.

Le compte 167 regroupe les emprunts et dettes assortis de conditions particulières, notamment les prêts (assortis d'intérêts ou non) consentis par l'État, les départements, les autres collectivités territoriales ou les caisses d'assurance maladie. En particulier, le compte 1675 est relatif aux « Dettes partenariats public-privé ». Le PPP est un contrat dans lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

Le compte 168 (sauf ICNE) « Autres emprunts et dettes assimilées » retrace notamment les emprunts souscrits auprès d'organismes d'assurances et de prêteurs divers qui ne sont pas des établissements de crédit.

Les comptes 167 et 168 représentent 5,46% de l'encours global de la dette, c'est-à-dire respectivement 5,34% et 0,12%.


La part du compte 1675 « Dettes partenariats public-privé » est de 85,1% au sein du poste 167.

L'encours global de la dette augmente de 1,7% entre 2013 et 2014.

Encours global de la dette et son évolution 2013-2014 :

Catégorie d'établissements	C/163 Emprunts obligataires	C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	Total	Évolution de l'encours global de la dette entre 2013 et 2014 (en %)
CHU	1 896,9	8 960,8	405,8	0,8	11 264,3	1,0%
CH	30,8	13 734,0	1 012,4	20,3	14 797,4	2,2%
CH>70M	30,0	8 384,7	890,6	16,6	9 321,8	4,6%
20M<CH<70M	0,0	3 994,8	58,2	2,8	4 055,8	-2,6%
CH<20M	0,8	1 354,5	63,6	0,9	1 419,8	0,4%
CH ex-HL	0,0	1 018,4	60,9	13,4	1 092,7	3,1%
CH ex-CHS	0,0	1 318,3	40,3	0,5	1 359,1	1,4%
USLD public	0,0	78,4	9,0	0,3	87,8	-16,6%
TOTAL	1 927,7	25 109,9	1 528,4	35,3	28 601,3	1,7%

Données en millions d'euros

 La catégorie des USLD présente la plus forte diminution (-16,6%). L'encours global de la dette baisse également pour les CH de taille moyenne (-2,6%).

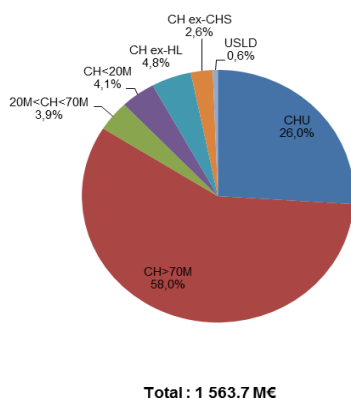
Pour l'ensemble des autres catégories d'établissements, l'encours global de la dette augmente (de +0,4% pour les petits CH à +4,6% pour les grands CH).

Analyse des emprunts non bancaires (167-168)

58,8% des établissements déclarent avoir au moins un contrat lié aux comptes 167/168.

Encours des emprunts non bancaires par catégorie d'établissement et évolution 2013-2014 :


Répartition de l'encours des emprunts non bancaires par catégorie d'établissements en 2014



Catégorie d'établissements	Encours de la dette lié aux comptes 167/168	Évolution de l'encours des autres emprunts et dettes assimilés 2013-2014 (%)
CHU	406,6	39,2%
CH	1 032,7	56,6%
CH > 70M	907,1	73,0%
20M < CH < 70M	61,0	-10,3%
CH < 20M	64,6	-4,8%
CH ex-HL	74,3	13,5%
CH ex-CHS	40,8	15,0%
USLD public	9,4	-10,7%
TOTAL	1 563,7	48,0%

Données en millions d'euros

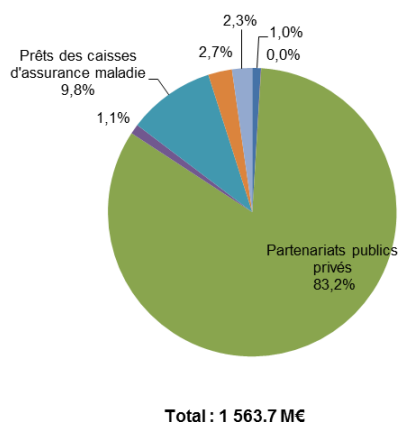
En 2014, les CHU et les grands CH sont concernés par 84% des emprunts non bancaires.

 Les emprunts et dettes souscrits auprès du secteur non bancaire présentent une augmentation de 47,9% entre 2013 et 2014.

Cette évolution est particulièrement importante pour les grands CH (73%) et pour les CHU (39,2%).

Encours des emprunts non bancaires par compte et évolution 2013-2014 :

Répartition de l'encours des emprunts non bancaires par compte en 2014



	Encours de la dette lié aux comptes 167/168	Évolution 2013/2014
C/1673 Prêts de l'état	15,1	-6,6%
C/1674 Avances remboursables du FMESPP	0,4	-80,9%
C/1675 Dettes-Partenariat public-privé	1 301,4	62,3%
C/1676 Prêt des collectivités et établissements publics locaux	17,3	1,5%
C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie	152,5	-6,9%
C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières	41,7	17,4%
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées	35,3	52,5%
TOTAL	1 563,7	48,0%

Données en millions d'euros



La plus forte augmentation entre 2013 et 2014 concerne les dettes partenariat public-privé (+62,3%).

Annexe 3 : Glossaire

L'encours global de la dette des EPS :

Il regroupe les comptes **163** (emprunts obligataires), **164** (emprunts auprès des établissements de crédit), **167** (emprunts assortis de conditions particulières) et **168** (autres emprunts et dettes, sauf intérêts courus non échus).

C/163 Emprunts obligataires

- C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine
- C/1638 Autres emprunts obligataires

C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit

- C/1641 Emprunts en euros
- C/1643 Emprunts en devises
- C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

C/167 Emprunts assortis de conditions particulières

- C/1673 Prêts de l'état
- C/1674 Avances remboursables du FMESPP
- C/1675 Dettes-partenariats publics-privés
- C/1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux
- C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie
- C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières

C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)

La dette bancaire moyen et long terme des EPS :

Elle regroupe, dans ce document, les comptes **163** (emprunts obligataires), **164** (emprunts auprès des établissements de crédit). Le montant d'emprunts (capital) restant à rembourser, correspondant au « capital restant dû » (CRD).

L'annuité de remboursement :

Il s'agit du capital (montant de la part de capital remboursée) et des charges financières (charges d'intérêt) pour un exercice.

La durée résiduelle :

Durée restant à courir sur l'emprunt, c'est-à-dire durée en années entre la date considérée (ici le 31 décembre 2013 ou 2014) et la date d'échéance de l'emprunt selon le contrat.

Le taux d'intérêt actuariel : taux d'intérêt équivalent annuel réel d'un emprunt.

Il existe une multitude de taux d'intérêt et de modalités d'application de ces derniers. Ainsi, afin d'être en mesure d'effectuer des comparaisons directes entre ces différents taux d'intérêt à une date donnée, on les exprime sur une base commune : le taux actuariel, calculé en prenant en compte notamment les paramètres suivants :

- Le montant du capital restant dû (CRD)
- La durée résiduelle de l'emprunt
- La périodicité sur laquelle portent les taux d'intérêt (ex. sur 1 an ou sur une période différente)
- Les modalités de remboursement des intérêts au cours du temps (ex. constant ou progressif)
- Les modalités de paiement des intérêts à chaque période (ex. début ou fin de période).

Les indemnités de remboursement anticipées (IRA) ou « valorisation du coût de sortie » :

Indemnités (pénalités contractuelles) dont l'emprunteur devrait s'acquitter en cas de remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant dû de l'emprunt.

Le niveau de risque des emprunts :

Cf. cotation Gissler : http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/091207banques_collectivites-1.pdf